

PROJET EUROPÉEN BAOBAP - CONVENTION PARTENARIALE

POUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La présente convention de partenariat à titre gratuit explicite les engagements d'Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) et des structures d'accompagnement pour **le développement et la mise en œuvre des services d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics de l'élaboration d'une stratégie patrimoniale à l'implication des usagers.**

ARTICLE I – CADRE

Avec le projet européen BAOBAP, l'ADEME, AURA-EE et l'AREC Occitanie apportent un appui aux structures territoriales d'Auvergne-Rhône-Alpes et d'Occitanie pour déployer leurs services d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics.

Ce projet fait suite au projet européen BAPAUURA qui a permis à neuf structures régionales (SDE03, SDED, CCC15, SINGERLY, AGEDEN, ALECO1, SPL ALEC Grande Région Grenobloise, ALTE 69, SPL SARA), de qualifier leur service d'accompagnement avec l'accompagnement de 109 projets. Une boîte à outil commune pour la mise en œuvre pratique des services a été constituée pour permettre la diffusion de l'expérience acquise.

Sur cette base, BAOBAP ambitionne de continuer le travail en Auvergne-Rhône-Alpes en impliquant de nouvelles structures, de l'étendre géographiquement à l'Occitanie, de compléter les thématiques de la boîte à outil et d'instituer une collaboration avec les réseaux nationaux.

ARTICLE 2 : DÉFINITIONS

Service d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics : le service concerne l'appui aux projets de rénovation, du choix des bâtiments à leur vie en œuvre après rénovation. Il ne concerne pas les missions de Conseiller en énergie partagé (suivi des consommations et des productions, contrats d'exploitation, etc.), ni les projets plus larges de réseaux de chaleur bois par exemple.

Structure porteuse : il s'agit d'une structure porteuse de service à une échelle intercommunale avec un service qui dépasse le patrimoine propre de la structure. Il peut s'agir d'EPCI, de syndicats d'énergies, d'ALEC ou d'ALTE, d'agences d'ingénierie territoriale, de SPL, etc.

ARTICLE 3 - Engagements d'AURA-EE

1. Intégrer la structure porteuse dans le « réseau » des structures associées de BAOBAP dans lequel elle pourra bénéficier :

- De cycles de montée en compétence thématiques (montage financier, programmation, commissionnement, etc.) avec trois dimensions :
 - Formations gratuites collectives
 - Ateliers d'échanges entre pairs avec le cas échéant l'intervention d'experts extérieurs
 - Sessions de partage d'expérience pratiques au format « revue de projets »
- D'un accès à l'espace de partage de documents et outils
- Du tableau des projets rempli par l'ensemble des structures porteuses qui apportera des éléments de benchmark

2. Apporter un appui individuel régulier pour :

- Répondre aux problématiques spécifiques de la structure (organisation, financement, etc.) et du territoire (jeu d'acteurs)
- Apporter un appui personnalisé à la montée en compétence (formations interne, accompagnement spécifique sur des projets en cours, etc.)

3. Communiquer, à l'échelle régionale et nationale sur le partenariat et les activités de la structure.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DES STRUCTURES PORTEUSES ET DES CONSEILLERS

1. Participer aux activités de montée en compétence, tant pour progresser dans ses pratiques que pour faire bénéficier les autres de son retour d'expérience ;
2. Mettre en œuvre tout ou partie des « outils » et concepts développés dans BAOBAP ;
3. Remplir le tableau des projets accompagnés afin de contribuer à construire collectivement des éléments de benchmark ;
4. Partager les informations concernant les activités en lien avec le projet BAOBAP pour favoriser les échanges d'expérience et les activités de communication.